

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Copenhague, 7 mars, soir.

Le président du Conseil, M. Monrad, a prononcé, à l'occasion des élections, un discours dans lequel il déclare que le gouvernement continuera la lutte pour l'indépendance du Royaume et du Sleswig, et qu'il ne consentira jamais à laisser détruire l'Union entre le Danemark et ce Duché.

Londres, 8 mars, 4 h. 30 m. soir.

Consolidés anglais, 91 1/4 pour avril. Il a été retiré aujourd'hui 315,000 liv. st. de la Banque d'Angleterre pour le Brésil. Il a été déposé en même temps 85,000 liv. st. en lingots. Le marché monétaire est sans changement.

Altona, 8 mars.

Les prussiens ont fondé ici un journal quotidien.

Les officiers du génie reconnaissent qu'il n'est pas possible de tenter l'assaut de Düppel avant quinze jours.

Le prince Charles, commandant en chef de l'artillerie, a eu une altercation avec le feld-maréchal Wrangel au sujet des canons de siège qu'il avait fait venir de Magdebourg.

Il est arrivé à Hambourg huit convois de troupes prussiennes destinées à l'armée du Schleswig.

Munich, 8 mars.

L'archiduc Albert, venu ici, avec une mission spéciale de l'Empereur d'Autriche, va repartir pour Vienne. On assure que sa mission a échoué; on sait qu'elle avait pour objet de ramener la Bavière aux vues des deux grandes puissances allemandes dans la question des duchés.

La Haye, 8 mars.

M. B. Cremers est nommé ministre des affaires étrangères.

Dresde, 8 mars, soir.

Le Journal de Dresde publie le télégramme suivant d'Altona :

On parle d'un combat qui aurait eu lieu, hier, près de Düppel; il y aurait eu cinq à six cents blessés. On a demandé par le télégraphe des médecins à Rendsbourg. On ne dit pas l'issue de ce combat.

Königsberg, 8 mars.

Le Courrier de Vilna annonce, dans sa partie officielle, que deux insurgés, André Kuprianko et Alexandre Solub, condamnés à mort par un conseil de guerre, ont été pendus, le 22 février, à Szawle, dans le gouvernement de Kowno.

Malte, 8 mars.

Les avis de Shang-Haï sont du 26 janvier. La Chine est tranquille. Les nouvelles du Japon ne sont pas satisfaisantes. Les Daimos font tous leurs efforts pour empêcher le commerce avec les étrangers établis à Yokohama.

Les avis de Melbourne (Australie) sont du 25 janvier. Il n'y a pas de nouvelles importantes. La guerre paraît réellement terminée dans la Nouvelle-Zélande.

Londres, 9 mars.

Le Times compare la situation actuelle de l'Angleterre à l'époque où lord Canning se trouva isolé et en opposition avec la Sainte-Alliance, qui voulait écraser la révolution en Espagne. La feuille anglaise ajoute que la Sainte-Alliance est maintenant rétablie et que les trois aigles se sont unis de nouveau sur le corps de la Pologne. La Russie a mis une armée sur le pied de guerre, et cette armée s'approche de la frontière, prête à soutenir l'Autriche et la Prusse. L'Angleterre, dit le Times, ne peut pas avoir de sympathie pour de semblables despotes. Nous devons rester isolés.

Dresde, 9 mars.

Le Journal de Dresde publie un autre télégramme d'Altona, déclarant que la nouvelle du combat près de Düppel est controuvée. La seule chose vraie, c'est qu'on a demandé des médecins et des infirmiers à Rendsbourg.

Frankfort, 9 mars.

L'ordre du jour de la séance de demain, à la Diète germanique est très chargé et on croit à l'ajournement de la discussion de quelques-unes des propositions soumises à l'assemblée par les comités.

Ces propositions sont au nombre de cinq :

- 1° Proposition austro-prussienne ;
- 2° Proposition de la Bavière, de Bade et de Brunswick, demandant que les réserves fournies par les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps fédéraux soient placées sous les ordres du général Hacke, en autorisant ce dernier à s'entendre avec le feld-maréchal Wrangel pour l'occupation d'une ligne d'étapes entre Altona et Kiel ;
- 3° Proposition de Hesse-Darmstadt, cherchant à concilier les prétentions austro-prussiennes avec les demandes des Etats secondaires relativement à l'occupation du Holstein ;
- 4° Proposition de la Bavière et de Wurtemberg, demandant la convocation des Etats du Holstein.
- 5° Rapport du Comité sur la question de succession dans les Duchés.

Marseille, 9 mars.

Les nouvelles de Constantinople sont du 2 mars.

Le Courrier d'Orient annonce que la mortalité est très grande en Circassie. Malgré cela, le gouvernement russe a imposé aux tribus la levée d'un homme par maison, ce qui doit donner un total de 140 mille hommes.

LE CANAL DE SUEZ.

Le Moniteur publie le rapport suivant adressé par M. Drouyn de Lhuys à l'Empereur :

Sire, Le vice-roi d'Egypte ayant écrit à Votre Majesté pour Lui demander de vouloir bien prononcer Elle-même sur certaines questions encore pendantes entre le gouvernement égyptien et la Compagnie de l'Isthme de Suez, Vous avez daigné répondre à Ismaïl-Pacha que Vous défériez à son désir.

« Votre Majesté a, en même temps, exprimé la volonté de faire préalablement examiner ces questions par une commission offrant toutes les garanties d'impartialité et de lumières. Afin de répondre à cet égard aux intentions de Votre Majesté et conformément à ses ordres, j'ai l'honneur de Lui proposer, pour faire partie de cette commission : MM. Thouvenel, sénateur, comte président ; Mallet, sénateur ; Suin, sénateur ; Gouin, député au Corps législatif ; Duvergier, conseiller d'Etat.

« Si Votre Majesté daigne agréer ces noms, je m'empresserai d'adresser une lettre d'avis aux personnes désignées et de mettre à leur disposition tous les documents qui pourraient leur être nécessaires.

Je suis avec respect, etc.

DROUYN DE LHUYS.

Approuvé :

NAPOLEON.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le Conseil d'Etat vient d'approuver un projet de décret qui autorise M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics à mettre en adjudication un chemin de fer d'Arras à Etapes avec embranchement de Bethune sur Saint-Pol. Cette nouvelle voie ferrée, qui n'embrancherait qu'un parcours de 135 kilomètres, ce qui, au premier aperçu, semble n'avoir

qu'un caractère purement local, ne serait cependant que le point de départ d'une combinaison beaucoup plus large et qui mettrait, dans un temps plus ou moins rapproché, la ville de Lille et par conséquent Roubaix et Tourcoing en communication directe et par un tracé notablement raccourci avec les ports de Dieppe et du Havre. Pour cela, l'embranchement de Bethune sur Saint-Pol serait, du côté du nord, continué dans la direction de la Bassée et de Lille, et, à partir de St-Pol, il se poursuivrait vers les lignes de l'Ouest, en desservant Frévent, où sont situées les importantes usines de MM. de Fourment et de la maison Cochin (comptoir de l'industrie linrière). Auxile-Château, St-Riquier, Abbeville, etc. Toutes ces localités et bien d'autres appellent de tous leurs vœux la construction de ce nouveau chemin qui les rapprocherait du bassin houiller de l'arrondissement de Bethune et permettrait aux charbons de ce bassin de venir faire concurrence aux charbons anglais jusque sur les marchés du Havre et de Dieppe. (Journal de Rouen.)

On parle d'un projet de loi qui serait prochainement élaboré et dont le but, tendrait à établir un régime disciplinaire à l'égard des Conseils de Prud'hommes.

Le Conseil d'Etat s'occupe en ce moment d'un projet de loi tendant à modifier les articles du Code d'instruction criminelle, pour ce qui est relatif à la mise en liberté provisoire des personnes accusées de crimes ou de délits.

Entre autres dispositions, le projet de loi stipulerait que lors même que l'accusation portée contre un prévenu emporterait l'application d'une peine afflictive ou infamante, la liberté provisoire pourrait lui être accordée, à la charge de se présenter à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement, et aussi de fournir la caution fixée par le magistrat instructeur.

Un propriétaire d'une maison située à Montrouge, route d'Orléans, a été exproprié par jugement du 5 juin 1862. Il avait un principal locataire qui, lui-même, sous-louait à différentes personnes.

Le préfet de la Seine, représentant l'Etat, signifie un congé pour le terme d'octobre. Mais le chiffre de l'indemnité ne fut fixé par le jury que le 3 février 1863 et le montant n'en fut versé que le 12 mai suivant.

Des débats s'élevèrent entre le propriétaire et les locataires relativement à l'époque de la cessation des loyers. Les locataires nient au propriétaire droit en qualité pour les poursuivre, soutenant que, depuis le jugement d'expropriation, le propriétaire avait cessé d'avoir la propriété et que le bail était révoqué.

La dessus, jugement du tribunal civil de la Seine qui décide en principe ce qui suit :

« Le jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique a pour résultat de résoudre les droits du propriétaire et du locataire et de les convertir en un droit à une indemnité.

« Toutefois, le propriétaire reste en possession de son immeuble jusqu'au paiement de l'indemnité et peut en percevoir les fruits et revenus.

« Le locataire qui continue à jouir des lieux loués doit payer au propriétaire une indemnité de jouissance. »

M. Jules Brame vient d'être nommé rapporteur de la Commission désignée par le Corps législatif pour l'examen du projet de loi relatif à un emprunt de 600,000 francs que la ville de Tourcoing serait autorisée à contracter.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 65 c. à l'hectolitre.

Le nom de Ventôse donné au mois de Mars dans le calendrier républicain a rarement été mieux justifié que cette année. Des coups de vent d'une extrême violence ont causé ces jours derniers quelques dégâts dans nos environs. On nous assure que dans divers endroits, de jeunes arbres ont été renversés ; plusieurs toitures en chaume ont été enlevées par la tempête.

En ville, quoique la violence du vent fût moins grande, des vitres ont été cassées et les toitures plus ou moins endommagées.

A propos de la pluie et du beau temps, nous parlions dernièrement de M. Mathieu (de la Drôme). Il vient d'arriver à cet illustre astronome, une petite aventure assez piquante que rapporte une correspondance de Condillac :

« Dans sa dernière communication aux journaux, M. Mathieu (de la Drôme) annonçait que les vents habituels de mars se feraient sentir, notamment le 4. Or, dans la nuit du 5, l'ouragan a été tel, aux sources de Candillac, qui appartient à M. Mathieu (de la Drôme), et qu'il habite actuellement, qu'il a enlevé la toiture d'un hangar et ensuite abattu la cheminée de la chambre à coucher du moderne Nostradamus. Surpris au milieu de la nuit par ce visiteur, sinon inattendu du moins inopportun, l'illustre météorologiste a dû chercher un gîte mieux abrité. Les éléments, si déchaînés qu'ils soient, devraient au moins respecter leur prophète. »

Un habitant de Fontaine-le-Dun (arrondissement d'Yvetot) a été condamné dernièrement à 10 francs d'amende par le tribunal de simple police de ce canton pour avoir refusé de coopérer à l'extinction d'un incendie.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, 9 mars 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la réfutation dont vous avez accompagnée l'insertion de ma lettre sur le projet du canal, vous insistez, avec raison peut-être, sur l'énorme dépense qu'occasionnerait une votte.

Bien que je croie vos craintes exagérées sous ce rapport, je dois admettre que la dépense serait considérable, mais on pourrait alors combler l'ancien canal. Les terres provenant du nouveau serviraient à l'accomplissement de ces travaux dont on ne peut nier la possibilité, et j'ajoute : l'utilité.

« Je l'ai dit dans ma lettre ; il y a, dans chaque projet, des inconvénients, des intérêts froissés ; cela est inévitable. Tout en sauvegardant les intérêts de tous, l'Administration ne peut trop s'arrêter aux intérêts privés. Mon idée peut être difficile d'exécution ; mais, comme toutes les idées qui, à la première vue, sont jugées impossibles à appliquer, elle sera peut-être un jour acceptée après un examen sérieux. Je la donne telle quelle, laissant au temps, à l'expérience, le soin de lui donner plus de poids.

Quant aux émanations souvent pestilentielles du canal actuel, elles ne peuvent malheureusement être mises en doute. Le canal sert inévitablement d'égout collecteur aux aqueducs des rues de la Tuilerie, de la Brasserie, du Moulin-Brûlé. Outre les eaux pluviales, il reçoit celles de toutes les lessives, souvent les eaux des teintureries. Ajoutez à cela les immondices des rues, cours et courtes avoisinant les corps plus ou moins en putrefaction des nombreux animaux, chiens, chats, etc., dont les propriétaires se débarrassent ainsi journellement, et vous ne trouverez pas, j'en suis certain, que j'ai tort de comparer cette partie du canal à un égout, à un cloaque.

Dernièrement encore, plusieurs ménages ont dû changer de logement ; leur maison était empestée par moment d'ex-

halaisons insupportables et dangereuses. Excusez-moi pour cette nouvelle lettre, Monsieur l'Impartialité que nous montrons en toute circonstance me fait espérer un bon accueil cette fois encore. Recevez, etc.

Un abonné.

Notre abonné convient qu'il existe dans son projet des difficultés de plus d'une nature ; il reconnaît que la construction d'une votte occasionnerait une énorme dépense que nous n'avons pas hésité d'évaluer à plus d'un million.

Les idées pratiques sont seules rationnelles, et, en proposant de combler le canal, notre abonné perd de vue que l'adoption de cette mesure nuirait considérablement aux intérêts des grands industriels, riverains du canal.

L'eau du canal n'a jamais été aussi pure que depuis que l'on a fermé la vanne du Sartel ; cette eau deviendra plus salubre dès le jour où l'on pourra y déverser celle de la Lys.

Prétendre que les émanations du canal sont souvent pestilentielles, c'est exagérer beaucoup les inconvénients que présentent tous les cours d'eau traversant l'intérieur des villes industrielles.

J. REBOUX.

Un singulier procès est en ce moment pendant devant le tribunal civil de Lille. Quelques membres d'une société de secours mutuels de Roubaix ont prétendu, le président à leur tête, transférer le siège de cette société dans un nouveau local.

Ceux des membres qui n'ont pas voulu admettre ce changement prétendent ne pas se désaisir des objets formant la propriété des sociétaires.

Le tribunal doit prononcer sur cette cause dans une prochaine audience.

La solution est attendue avec intérêt par toutes les sociétés de notre ville.

L'administration municipale d'Armentières fait étudier en ce moment les moyens d'établir une prise d'eau à la Lys. Cette mesure, qui rencontre l'approbation générale, est motivée sur l'abaissement progressif du niveau et sur la nécessité de procurer de l'eau à plusieurs quartiers de la ville qui en sont complètement privés.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 7 au 9 mars 1864 inclus.

NAISSANCES.

8 garçons et 4 filles.

DÉCÈS.

Du 8. — Justine-Sophie Decrion, 34 ans, ménagère, épouse de Florimond-Léon Deholander, route de Tourcoing.

Plus 2 garçons et 1 fille, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 14 mars, à 8 heures du soir.

Des composés du calcium (Suite).

Moyens à l'aide desquels on peut reconnaître facilement une pierre calcaire.

Préparation de la chaux caustique.

Fours à chaux.

Division de la chaux en chaux grasse, chaux maigre et chaux hydraulique.

Etude des chaux hydrauliques. — Chaux hydrauliques naturelles. — Chaux hydrauliques artificielles préparées par le procédé Vicat.

Ciment de Pouilly et de Vassy. — Comment on rend instantanément hydraulique la chaux grasse. — Mortiers hydrauliques.

Bétons.

en bonnet à longs bouts de ruban.

Elle était si fraîche, si gracieuse, si souriante, qu'on oubliait forcément sa physiologie habituelle, pleine de hauteur et de dédain. Mais cette amabilité semblait d'autant plus merveilleuse que la hauteur et le dédain étaient, pour ainsi dire, stéréotypés sur ses traits.

C'est qu'Henriette avait, comme tant d'autres, ses jours de bonne humeur, et si par hasard ils coïncidaient avec ceux où elle avait occasion de recueillir, dans son cercle assez restreint, le tribut d'hommages et de flatteries qui lui était si agréable, il ne fallait pas lui en savoir trop mauvais gré, puisque ce rayon de soleil tournait au profit de son entourage.

« Que tu es charmante aujourd'hui, ma petite Henriette ! s'écria sa belle-mère. Comme tes yeux resplendissent ! Mon pauvre Patrik, si tout ce feu-là est pour toi, je crains fort qu'il ne t'incendie.

« Oh ! je suis déjà grillé ! répondit Patrik en riant. Ma femme a voulu à toute force faire une promenade ce matin ; puis, arrivée aux jeunes sœurs, elle m'a prié d'attendre... »

« Cher Patrik, comment peux-tu rester en plein soleil notre mère et ces dames, quand nous avons à leur offrir la fraîcheur de la veranda ?

« Oh ! il fait excellent ici, sous les arbres. Ta veranda — tu donnes sans doute ce nom à cette longue guérite vacillante entremêlée de quelques branches — n'est certes pas si fraîche... Mais n'entendrons-nous pas la fin de la petite histoire de Patrik ?

« Il me semble que ces dames doivent avoir soif ; d'ailleurs le dîner va être prêt. — Trop aimable, trop aimable ! mais raconte donc, Patrik !

la profusion de beaux meubles et d'objets de luxe des appartements, tandis que la fille, les mains jointes, dans l'attitude de la ferveur, contemplait avec ravissement les magnifiques rivages et les eaux bleu-foncé du Medar.

« Voyez donc notre petite innocente, notre petite ingénue ! quel air d'extase ! s'écria gaiement Henriette ; que ne donnerais-je point pour pouvoir prendre cette mine-là !

« Est-ce moi qu'on appelle la petite ingénue ? dit Blenda en se retournant avec vivacité.

« Ah ! mon Dieu, elle demanda ça du même ton que si j'avais commis un péché mortel ! » répliqua Henriette avec un éclat de rire immodéré.

A cette plaisanterie, plus blessante par le ton que par les paroles, le sang monta aux joues de Blenda, qui se couvrit d'une rougeur plus éclatante que celle du cactus. Ses yeux si doux prirent une expression de froideur et de fierté, et, sous l'empire d'un sentiment de dépit inconnu jusque-là, elle fit à Henriette une réponse dont celle-ci ne se souvint jamais qu'avec une vive contrariété.

« J'ignore si c'est un péché mortel de faire d'une pauvre fille sans expérience un objet de risée ; mais je sais bien que je ne suis pas assez simple pour autoriser par mon silence cette conduite à mon égard. »

A cette réplique de son angélique Blenda, madame Emérence faillit mourir de surprise. Son unique pensée nette fut celle-ci : « Que va dire ma sœur ? »

Heureusement elle fut bientôt tirée d'incertitude.

« Ecoutez donc cette enfant ! s'écria Régine-Sophie en riant et en clignant des

— Oh ! ce sera bientôt fait. Il s'agit d'un petit tour d'Henriette. Elle me pria donc de l'attendre pendant qu'elle irait se baigner.

« Ah ! ah ! — Après m'être promené une bonne heure au soleil, je commençai à trouver le temps long, et je voulus me baigner à mon tour.

« C'était de toute justice. — Henriette doit avoir fini, me disais-je. Ah ! bien oui, pas d'Henriette.

« Comment cela ? — Ou diable est-elle ? me demandai-je. Je courus partout à sa recherche, et toujours vainement. Enfin je pris le parti de retourner à la maison.

« Ou je l'avais précédé ! dit Henriette en éclatant de rire. Oh ! je t'ai bien entendu orier tout le long du chemin : « Henriette ! Réponds donc, Henriette ! ». Mais, mon bon Patrik, on ne raconte pas ces petites niches, assez ordinaires, je pense, entre nouveaux époux.

« Quant à moi, j'ai peine à croire qu'elles soient chose si commune dans un jeune ménage, dit Régine-Sophie en fixant sur Henriette un long regard un peu soupçonneux... Mais allons maintenant dans la veranda. »

Et l'on remonta les degrés qui y conduisaient.

Formée de beaux espaliers verts, cette veranda s'adossait à la petite maison blanche, si coquette et si riante avec ses portes vitrées ouvrant sur le lac, ses fenêtres garnies de fleurs et son ameublement plein de goût.

Emérence et Blenda s'arrêtèrent à l'entrée, saisies d'admiration.

La seule différence entre elles deux, c'est que la mère s'exaltait tout bas sur

yeux, signe manifeste de sa satisfaction. Elle sait, ma foi, se défendre elle-même. Très-bien, ma petite ! repousse toujours ainsi les attaques d'Henriette.

« Je ne savais pas, dit la jeune femme en faisant un grand geste de la tête, que les dames de la province étaient si susceptibles ; une autre fois je me garderais bien de plaisanter avec mademoiselle.

« Plaisante tant que tu veux, répondit Blenda en lui tendant vivement la main d'un air amical, mais ne ris pas de moi ; cela me fait tant de mal que je cesse, pour ainsi dire, d'être moi-même. »

C'était la première fois qu'elle parlait à sa cousine avec tant de familiarité ; mais il y avait dans son accent, dans son geste, une grâce si puissante qu'Henriette se sentit subjuguée, au moins pour le moment. Baisant Blenda sur la joue, elle lui dit avec un sourire :

« Tu es un petit démon, et c'est le nom que je te donnerai si tu dédaignes celui d'ingénue. »

« De ce ton-là, tu peux m'appeler comme bon te semble. Oh ! que tu es aimable quand tu veux ! »

CHAPITRE XIII.

Après un excellent dîner servi sous un frais berceau, la société attendit le renfort qui devait arriver du voisinage.

Pendant que Blenda, tout en respirant les belles fleurs que Patrik lui avait données, se demandait quelle était la conduite la plus convenable à tenir en société, M<sup>lle</sup> Régine-Sophie commença un interrogatoire sur les invités.

« Ce fort parfum des roses et le bruissement du vent dans les arbres et sur le lac me rendent un peu somnolent, dit-elle ;

— cause donc, Henriette, c'est facile pour toi, et dis-moi qui tu attends. — Mais dors-tu déjà, ma chère sœur Emérence ?

« Moi ? bien loin de là ! — Et la bonne âme avait parfaitement raison.

Comme Blenda, elle réfléchissait à la manière de se conduire tout à l'heure, et, comme elle se rappelait avoir lu quelque part que le silence et l'air pensif annonçaient de l'éducation et de l'esprit, elle se proposa de ne se laisser surpasser par personne sous ces deux rapports. Cela s'expliquait d'ailleurs facilement par ses habits de deuil, et elle aurait l'avantage d'observer et de s'instruire sans s'exposer à commettre des gaudicheries.

« Nous n'attendons, répondit Henriette à sa belle-mère, que les personnes qui forment ici, pendant l'été, notre société habituelle.

« Est-ce que je les connais ? — Vous connaissez le marchand de soieries Lorens... Hallberg aussi, je crois... »

« Le fruitier ?

(La suite au prochain numéro.)

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son efficacité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COLLE, pharmacien, Grande-Place.